

The Piano and the Persian. The Shah of Persia. STEINWAY PIANO. GRUNEWALD'S.

Bulletin Meteorologique. Washington, D. C., 21 août. Indications pour la Louisiane. Temps - beau vendredi et samedi; vents légers frais du sud.

Violent orage dans la Caroline du Sud. Greenville, Caroline du Sud, 21 août. - Le plus violent orage depuis nombre d'années a été vu à Greenville et a fait des dégâts dans beaucoup de propriétés.

L'opinion de Russell Sage sur les trusts. New York, 21 août. - Au cours d'une interview, aujourd'hui, Russell Sage a parlé d'un rapport publié dans lequel J. P. Morgan est cité comme ayant dit que l'ère des grands trusts commença à peine, et que de plus en plus nombreuses corporations se formeraient dans un avenir prochain, dont quelques-unes pourraient dépasser le trust de l'acier. M. Sage a dit: "Si que M. Morgan se soit exprimé ainsi ou non, des combinaisons de toutes les industries sont une menace pour le vrai gouvernement; une autre, elles opposent le possible."

"Quel sera le résultat d'une élection présidentielle?"

"Est-ce par là que le peuple américain se révélera contre les trusts et se résoudra à une débâcle financière comme ce pays n'en a jamais eue, ni aucun autre." "Et il a dit à M. Sage que d'après son opinion générale les combinaisons étaient à certains moments utiles au pays.

"Oui, a répondu M. Sage, quand quelques industries s'établissent il est bon pour les individus de s'associer pour une protection mutuelle jusqu'au moment où les affaires commencent à se dégrader. Mais quand il en est ainsi la combinaison se fait être rompue et les affaires doivent être considérées individuellement. Alors, si un individu se trouve embarrassé il s'associe avec la ruine de l'industrie. Ce sera qu'il est préférable que les industries soient dirigées entre plusieurs individus plutôt que de donner une grande combinaison, dont l'embarras entraînerait la ruine pour tous.

Détails sur les troubles de race dans le Mississippi.

Meridien, Mississippi, 21 août. - Une dépêche spéciale de Tapelo, Miss., à la "Meridian Press" dit: "Trois nègres et trois blancs sont gravement blessés et nombre d'autres sont atteints plus ou moins sérieusement. C'est le résultat de troubles causés dans le sud de comté de Lee, près de Shannon, par des nègres appartenant à une société secrète qui ont tiré sur les frères Eubanks et les ont blessés mardi dernier. Des partis d'hommes armés lancés à la poursuite des malfaiteurs ont engagé hier soir un vif combat avec des nègres à six milles au sud de Shannon. D'autres partis d'hommes armés sont en campagne et l'affaire est sans être terminée.

Le successeur de l'ambassadeur Cambor.

Paris, France, 21 août. - Aucune annonce n'a encore été faite au sujet du successeur de M. Jules Cambor, ambassadeur de France aux Etats-Unis. Le bruit court, toutefois, que M. Jannard, ministre de France à Capotage, sera nommé.

Assesment prochain de l'impératrice de Russie. St-Petersbourg, Russie, 21 août. - L'assésment de l'impératrice de Russie est attendu très prochainement.

Preparation de l'enseignement de la Langue Française. Monsieur le Directeur, Grâce à l'hospitalité du seul journal français de la Louisiane, nous espérons apporter notre pierre à l'œuvre filiale entreprise depuis peu. Nous désirons rester anonymes, et faire sans bruit le plus de bien possible. Si le nombre des abonnés croît nous le publierons, personne ne pourra douter d'un dévouement qui a fait ses preuves en Europe. Nous souhaitons à nos futurs élèves, cosmopolites et polyglottes, le succès qu'auraient nos élèves de Constantinople et d'Athènes, et nous vous adressons, M. le Directeur, l'expression de notre sincère et profonde gratitude.

MAI.-ANNÉE 1902. COUPS DE FRANÇAIS. Par correspondance. Prix de l'Abonnement, par mois Cours Élémentaire.....\$1 25 Cours Moyen.....\$1 50 Cours Supérieur.....\$2 00

N. B. - Ces cours sont payables d'avance. Tout retard de paiement amènera la suspension des envois des devoirs. Ces devoirs seront prêts à envoyer tous les quinze jours, le SAMEDI, à partir du 15 juin 1902. Le Comité formé par Cinq Correspondants, se réserve de surseoir à l'envoi des premiers devoirs, si le nombre des souscripteurs est insuffisant à la date indiquée, et dans ce cas, de rendre l'argent des souscripteurs. Les copies rendues seront envoyées à tous les abonnés inscrits, ces devoirs étant un concours. Nous espérons qu'une grande émulation se créera bien vite entre nos élèves, et nous permettra de publier les meilleurs travaux. N. B. - Le retour des devoirs franco est compris dans le prix de l'abonnement. Afin que la plus parfaite équité se manifeste au moment de la répartition des prix, nous avons décidé de donner à tous les élèves inscrits, un devoir joint à leur mandat ou à leur money-order: 1. leur prénom, 2. leur nom de famille, 3. leur adresse complète (ville, rue, numéro, Etat); le tout très lisiblement écrit, pour éviter de fausses directions.

MODE D'ENVOI. 1. Chaque devoir doit être écrit sur du papier réglé, avec marge de deux pouces pour que le Correcteur puisse y inscrire ses observations. 2. Deux ou trois lignes devront être laissées en blanc pour que le Maître puisse résumer son appréciation générale à la fin de chaque devoir. Une ligne, légèrement tracée, à l'encre noire de préférence, devra séparer chaque devoir terminé, de la marge à l'extrémité de la ligne à droite. Vu les règlements de la poste, aucune question ne devra être faite sur les envois: car cela exposerait la Direction à de sérieux désagréments et à une amende, qu'on se ferait supporter forcément à l'envoyer. Toute communication demandant une réponse doit être faite par lettre affranchie, et renfermant un timbre suffisant pour l'affranchissement de la réponse sollicitée. Les lettres insuffisamment affranchies seront refusées. - Il ne sera point répondu aux lettres qui ne renferment point un timbre de 2 sous, pour les Etats-Unis, le Mexique, le Canada, etc. - Les élèves des Maisons d'Education, (garçons et filles) sont admis à concourir. Adressez les abonnements: Cours de Français par correspondance. P. O. Box 828, New Orleans, La., U. S. A.

Services Religieux. CATHÉDRALE ST-LOUIS. Chartres, près Orléans. Dimanche, messes à 6, 7, 8, 9 et 10-30 heures. STE MARIE, (Archevêché). Chartres et Ursulines. Dimanche, messes à 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:30 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement, pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULÉE-CONCEPTION, (Jé suites), Baronne et Commune. Dimanche, messes à 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures. ST-PATRICK. Camp, près Girod. Dimanche, Messes à 6 h. 30; 7 h. 30 et 10 h.

ST-THERÈSE. Camp et Erato. Dimanche, Messes à 6, 7, 30; à 8 h 30 pour les enfants. Grand-messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

ANNONCIATION. Marais et Mandeville. Dimanche, messes à 7; 8 et 9:30. A 5 heures Rosaire et Bénédiction.

STE ANNE. St-Philippe près Roman. Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST AUGUSTIN. St Claude et Bayou. Dimanche, messes à 6:30, 8, 9, et 10:30.

STE ROSE DE LIMA. Bayou Road entre Broad et Dorgenois. Messes le dimanche à 7, 8 oah heures. Vêpres, récitation du Citee let et Bénédiction du Très saint Sacrement à 4 p. m.

MATER DOLOBOSA. Coia Cambroune et Burthe, Carrollton. Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M.

SHOOND CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST, 4406 avenue St-Charles, près de l'avenue Napoléon. Dimanche matin, service à 11. Mercredi soir séance à 7:45.

VENTES A L'ENCA. Spear & Escoffier.

Propriétés Avantageusement situées Dans le Troisième District. Nos 1930 Rue ST-BERNARD, entre les rues St-Claude et Marais. Résidence à deux étages.

Nos 1937-1939 Rue Columbus, entre les rues Marais et St-Claude. Cottage double élevé de terre.

Lots de terre encoignure Egans et Delaronde. Gratiella L. Léonard vs Edgar Davenport et al.

BUREAU ET BOURSE. Nos 522 rue Commerce, entre Canal et Marais, au coin de la rue de la Louisiane. Commerce de détail.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

VENTES A L'ENCA. Friedrichs & Redarsheimer.

Propriétés avantageusement situées dans le Troisième District. Nos 1930 Rue ST-BERNARD, entre les rues St-Claude et Marais. Résidence à deux étages.

Nos 1937-1939 Rue Columbus, entre les rues Marais et St-Claude. Cottage double élevé de terre.

Lots de terre encoignure Egans et Delaronde. Gratiella L. Léonard vs Edgar Davenport et al.

BUREAU ET BOURSE. Nos 522 rue Commerce, entre Canal et Marais, au coin de la rue de la Louisiane. Commerce de détail.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une certaine partie de terre encoignure avec les bâtiments et appartenant à un certain nombre de propriétaires, situés dans le Troisième District, entre les rues St-Claude et Marais, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60,